

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 19 septembre 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

219.09.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Directeur général en ajoutant les points suivants à *Autres sujets s'il y a lieu*, soit : A) Aménagement du débarcadère des autobus, et B) Compensation pour passage de motoneiges sur les terres agricoles.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2011**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 6 septembre 2011.

220.09.11

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 6 septembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

**4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 12 septembre 2011.

221.09.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 12 septembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

**5.- CORRESPONDANCE**

- Un communiqué du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, reçu le 14 septembre 2011. Monsieur Philippe Coulombe de la Direction de l'analyse et des instruments économiques du MDDEP nous communique l'information sur les tonnages de matières résiduelles déclarés par les exploitants nous concernant pour l'année 2010.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 SEPTEMBRE 2011 AU 16 SEPTEMBRE 2011**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

**SECTION MUNICIPALITÉ:**

COMPTES À PAYER :	67 659.29 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	24 756.01

**SECTION RÉGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER :	694 923.36
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	197 764.34

222.09.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne, et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 septembre 2011 au 16 septembre 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 9536 à 9540; 9566 à 9573; ainsi que 767; 768; 769; et 785; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Le Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 19<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011**

223.09.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Magella Duchesne comme maire-suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Magella Duchesne soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de M. le maire pendant cette période.

**8.- APPROBATION DU BUDGET 2011 DE L'OMH DE SAINT-BRUNO**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'approbation des budgets 2011 de Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno qui démontre un déficit de 107 285 \$ plutôt que 85 885 \$ anticipé lors des prévisions budgétaires;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno doit verser 10% de ce déficit tel que prévu dans l'entente intervenue entre l'O.M.H. de Saint-Bruno et la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil approuve le rapport budgétaire 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno, lequel démontre un déficit réel de 107 285 \$ et accepte de verser un montant équivalant à 10% du déficit pour l'année 2011, soit 10 728. \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier à émettre un chèque supplémentaire pour couvrir la différence de ce déficit.

**9- ACCEPTATION DES INDICATEURS DE GESTION 2010**

M. Gilles Boudreault, directeur général, présente un résumé des indicateurs de gestion 2010, tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ce dernier permet, entre autre, de comparer des municipalités de même envergure se situant dans un environnement comparable.

225.09.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2010, tels que présentés par le directeur général, M. Gilles Boudreault.

**10.- APPUI AU PROJET DE LA PLACE COMMÉMORATIVE**

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

**11.- ENGAGEMENT POUR TRAVAUX À L'ARÉNA SAMUEL-GAGNON**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection d'environ 400 000 \$ sont nécessaires à l'aréna Samuel-Gagnon;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau programme gouvernemental est maintenant disponible pour ce genre de travaux;

226.09.11

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement :

- de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II, du MELS pour l'isolation de la toiture de l'aréna, la mise aux normes des bandes de patinoire, baies vitrées, bar et restaurant, ainsi que la rénovation des aires de restauration et du bloc sanitaire;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno à payer sa part des coûts admissibles au projet jusqu'à concurrence de 200 000 \$ maximum, soit 50% du montant global demandé, ainsi que les coûts d'exploitation continue ;
- de désigner M. Denis Boudreault, directeur des loisirs, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**12.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN #29 DE LA PHASE VII**

227.09.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 29 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 24 356.28 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les 2 ans suivant la signature du contrat;
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la municipalité au même prix
- Achat tel que vu, aucun recours, en cas de remplissage (environ 2,5 mètres sur des parties de terrain)
- Payable au complet à la signature du contrat;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**13.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 33 DE LA PHASE VII**

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 33 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 22 652.70 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat;
- Finalisation de la transaction avec Nutrinor
- Une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la municipalité de Saint-Bruno
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno;
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**14.- AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 165.06.11. RE: TERRAIN # 10 DE LA PHASE VII**

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe de vente provinciale est passée de 7.5% à 8.5% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix d'achat de ce terrain diffère si on tient compte de l'augmentation du taux de taxes;

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de modifier le montant de vente du terrain désigné comme étant le # 27 dans le plan de notre développement résidentiel, pour tenir compte du taux de 8.5% de la taxe provinciale, et d'approuver un montant de 29 443.11 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que toutes les conditions demeurent inchangées, seul le prix de vente du terrain est modifié. La présente résolution est adoptée séance tenante et amende la résolution 165.06.11.

**15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

**A) TRAVAUX PUBLICS**

Aucun rapport.

**B) LOISIRS**

M. Magella Duchesne avise les élus de la tenue du prochain colloque de Réseau biblio.

M. Jean-Claude Bhérer mentionne que l'ouverture de l'aréna Samuel-Gagnon se fera le jeudi 22 septembre. Il donne un bref compte rendu des activités prévues pour la saison 2011 - 2012. Il ajoute que les employés sont tous de retour sauf madame Louise Dufour, responsable du bar, qui a remis sa démission le printemps dernier. Suite à l'ouverture du poste, madame Marie-Véronique Desbiens se joindra à l'équipe du bar de l'aréna.

**C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Berthold Tremblay fait mention qu'il y aura une rencontre de la régie incendie, demain, le 20 septembre, à Hébertville-Station.

**D) URBANISME**

Aucun rapport.

**E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Aucun rapport.

**F) COMITÉ DE LIAISON**

Aucun rapport.

**16.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**A) Aménagement du débarcadère des autobus**

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin s'informe des raisons qui font que le débarcadère des autobus n'est pas finalisé. On lui répond qu'il est difficile de statuer dans ce dossier considérant les nombreuses plaintes reçues de citoyens de l'avenue des Étudiants concernant la présence quotidienne d'autobus.

**B) Compensation pour passage de motoneiges sur des terres agricoles**

M. Berthold Tremblay donne certaines informations concernant la problématique causée par la décision de Ville Saguenay en rapport aux autres secteurs de la région pour ce qui concerne la circulation des motoneiges sur les terres agricoles.

**17.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucun contribuable n'est présent.

**18.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

230.09.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:30 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU